



**Canadian Association of Learned Journals
Association canadienne des revues savantes**

P.O. Box / C.P. 20304, Ottawa, ON K1N 1A3

Le 3 janvier 2018

L'honorable Kirsty Duncan, C.P., Députée
Ministre de la Science
235 Queen Street
Ottawa, Ontario K1A 0H5

Madame la Ministre,

Au nom de l'Association canadienne des revues savantes (ACRS) et de son conseil d'administration, je voudrais attirer votre attention sur les récentes propositions de changements au programme de subventions d'Aide aux revues savantes du CRSH, programme qui soutient les revues canadiennes en lettres, sciences sociales et humaines. En juillet 2017, le CRSH a constitué un comité consultatif pour examiner ce programme de subventions. Après avoir amorcé des discussions pertinentes, le CRSH a présenté ses propres recommandations qui, selon notre association, ne procèdent pas d'un examen approprié de la situation et ne se fondent pas sur des preuves adéquates. Ces recommandations auront un impact significatif sur la viabilité de plusieurs de nos revues les plus performantes.

Le CRSH propose:

1. Éligibilité des revues seulement si elles rendent la totalité de leur contenu disponible gratuitement dès la publication ou après une période d'embargo de 12 mois
2. Subvention annuelle maximale réduite de 30 000\$ à 25 000\$, avec une somme additionnelle de 5 000\$ accordée seulement aux revues qui, pour un coût, placent leur contenu électronique sur une plateforme canadienne non-commerciale. En outre, il y a une discussion en cours au sein du CRSH qui viserait à obliger toutes les revues subventionnées à déposer leur contenu sur une telle plateforme. Il est important de souligner que, selon la définition du CRSH, il n'existe actuellement qu'une seule plateforme qui répond à ces critères – Érudit.

Board of Directors / Conseil d'administration

President / Présidente : Suzanne Kettley, Executive Director / Directrice générale Canadian Science Publishing / Éditions Sciences Canada;
President-Elect / Président élu: Emmanuel Hogg, Executive Director / Directeur générale, Les Publications Histoire sociale / Social History Inc;
Secretary-Treasurer / Secrétaire-trésorier: Rowland Lorimer, Director, Masters of Publishing (ret),
Canadian Centre for Studies in Publishing, Simon Fraser University

Members-at-Large / Autres membres

Cameron Macdonald, Executive Director / Directeur général (ret) Canadian Science Publishing / Éditions Sciences Canada;
Larissa Wodtke, Research Coordinator, Centre for Research in Young People's Texts and Cultures & Managing Editor of Jeunesse;
Antonia Pop, Senior Manager of the Journals Division, Journals: University of Toronto Press

Les revues savantes canadiennes disposent de différents modèles d'affaires qui se fondent sur l'un des deux principes suivants : accès libre et gratuit ou abonnement payant. Plusieurs de nos revues les plus performantes comptent sur un soutien financier provenant du programme d'Aide aux revues savantes du CRSH, afin de compléter les revenus d'abonnement et des recettes émanant de diffuseurs étrangers (agrégateurs de contenu). Les revues en accès libre comptent de manière plus importante encore sur l'aide octroyée par le CRSH. Quelle que soit leur modèle d'affaires, les éditeurs de revues savantes canadiennes diffusent du contenu d'importance nationale, et ceci de façon efficace et à un prix nettement inférieur à celui de gros éditeurs de revues commerciaux étrangers.

Ces nouvelles recommandations de financement du CRSH nous préoccupent pour les raisons suivantes :

1. Le manque de preuves que les changements proposés auront un impact positif sur la diffusion et l'utilisation de la recherche.
2. Le manque de preuves que les changements proposés n'affecteront pas de manière négative des revues canadiennes éminentes, établies de longue date, respectées et efficaces, qui constituent le fer de lance du pays dans la diffusion d'une recherche novatrice.
3. L'utilisation du CRSH du programme d'Aide aux revues savantes (ARS) pour rediriger l'argent vers une plateforme agrégative spécifique qui n'a pas démontré sa compétitivité au niveau international. Il faut souligner qu'au moment où le CRSH a formulé cette proposition une autre plateforme subventionnée par l'état, Pubmed Central Canada, a annoncé qu'elle va cesser définitivement ses activités en raison de sa faible utilisation et des coûts prohibitifs en temps et en ressources pour moderniser le système.
4. Une dépendance accrue des revues aux subventions, dans la mesure où l'imposition d'une plateforme spécifique et d'un modèle d'affaire en accès libre aura un effet négatif sur les revenus actuels provenant de l'extérieur du Canada; l'impact le plus néfaste sera pour les revues réputées, établies de longue date, à grande utilisation, et opérant sur le modèle de l'abonnement.
5. La probabilité que les revues canadiennes les plus performantes sacrifient la subvention du CRSH en faveur de partenariats avec de grands éditeurs commerciaux étrangers, afin de garantir une diffusion internationale et une hausse des revenus. Ceci engendrerait des pertes d'emploi pour le Canada et une augmentation des coûts pour les bibliothèques canadiennes en raison de l'augmentation des frais d'abonnement. En somme, nous risquons au final de voir plus de recherche canadienne accessible uniquement par abonnement payant.

6. La probabilité que les revues aient à imposer aux auteurs des « frais de publication par article » de plusieurs centaines ou milliers de dollars pour pallier la perte de la subvention et/ou de revenus internationaux. Ceci est particulièrement difficile pour les chercheurs en sciences sociales et humaines qui ne reçoivent pas de subventions de recherche pour couvrir ces frais de traitement.
7. Le CRSH impose l'accès libre à la totalité du contenu de la revue, alors que le programme de subvention d'Aide aux revues savantes (ARS) ne subventionne que la publication des articles scientifiques.
8. Le CRSH va au-delà des lignes directrices actuelles établies pour les chercheurs par la Politique de libre accès des trois organismes, en ce sens qu'il ne reconnaîtra pas la conformité des revues à travers le dépôt en ligne : « Les titulaires d'une subvention peuvent verser leur manuscrit final et évalué par des pairs dans un dépôt institutionnel ou disciplinaire [; ...] le manuscrit sera librement accessible dans les 12 mois suivant sa publication. »

L'ACRS et ses membres estiment que, sans un examen approprié, les changements proposés par le CRSH au programme d'Aide aux revues savantes pourraient aboutir à des conséquences inattendues et non souhaitées et avoir un effet néfaste sur le bien-être des revues canadiennes en lettres, sciences sociales et humaines. L'ACRS encourage le CRSH à procéder à un tel examen et à établir une véritable collaboration avec notre association afin de créer une communauté de revues savantes forte, dynamique et innovante.

L'attention que vous pourrez porter à nos préoccupations et votre soutien pour répondre à ces questions seraient grandement appréciés. Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'hommage de mon profond respect,



Ken Clavette
Directeur exécutif
Association canadienne des revues savantes

cc. Mona Nemer, Conseillère scientifique en chef
Ted Hewitt, Président, CRSH
Conseil d'administration ACRS